



# Avantage Experts

Assurance responsabilité professionnelle exclusive aux membres de l'Association des biologistes du Québec.

Taillé sur mesure selon les besoins spécifiques des biologistes, Avantage Experts offre de nombreux avantages et permet à nos membres de bénéficier d'un service personnalisé.

Que vous soyez un biologiste offrant des services au public ou une société qui emploie au minimum un biologiste, cette assurance s'adresse à vous !

## Tableau des PRIMES

Limite de 250 000 \$	Limite de 500 000 \$	Limite de 1 000 000 \$	Limite de 2 000 000 \$
618 \$	649 \$	778 \$	954 \$

Primes sujettes à taxes et honoraires professionnels.

L'assureur appliquera une surprime pour les biologistes qui travaillent dans les domaines de la santé humaine, la recherche scientifique et l'évaluation environnementale  
L'assureur appliquera une surprime lorsqu'il y a d'autres professionnels (non biologistes) à couvrir dans la firme (exemple : écologistes, géographes etc.)

## Politiques et normes de SOUSCRIPTION pour adhérer au programme

Nous vous invitons à télécharger et compléter la proposition d'assurance mise à votre disposition [ici](#) et la retourner dûment complétée (datée et signée) à l'attention de :

**Natacha MABEN**

Directrice de comptes

Courtitière en assurance de dommages des entreprises - Responsabilité professionnelle

514 868-6826 ou 1 800 361-8715 #16826 / nmaben@ldpi.ca